

ÉQUATEUR

Nouvelle loi

Le 17 février 2009, l'Assemblée nationale de l'Équateur approuvait le projet de loi sur la souveraineté alimentaire qui vise à assurer l'autosuffisance pour que la population ait une nourriture saine, nutritive et culturellement adaptée. Mais le processus enregistrait un revers le 20 mars lorsque le Président du pays, Rafael Correa, bloquait certaines dispositions du texte, dont l'une en particulier stipulait que les terres acquises de façon illégale sur le littoral, notamment les mangroves, devaient être restituées à l'État. Ce retournement est attribué aux pressions exercées par la filière aquacole.

Malgré la reconnaissance officielle du droit à l'alimentation en tant qu'élément intrinsèque du droit à la vie et à la santé, un enfant sur cinq souffre encore de malnutrition en Équateur. Cette nouvelle loi, qui a pour

objectif de résoudre cette contradiction, est le résultat des délibérations de la Commission sur la souveraineté alimentaire, composée de fonctionnaires et de représentants de la société civile. Cette commission avait pour mission de formuler, dans un délai de un an et en mettant

et de développement rural.

La nouvelle loi spécifie que les terres occupées illégalement, essentiellement par l'industrie aquacole, devraient faire retour à l'État afin de reconstituer la mangrove. Selon le député Abel Ávila, cet accident de parcours illustre à l'évidence les



en œuvre une large consultation publique, une législation censée résoudre les problèmes fonciers

pressions exercées par l'influent lobby des éleveurs de crevettes qui ne veulent pas d'une telle

disposition. « Nous ne voulons pas que cette activité illicite soit régularisée », réaffirme M. Ávila.

La nouvelle loi définit comme suit la souveraineté alimentaire : « Le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies de production, de stockage, distribution et consommation des aliments, dans l'optique du droit à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour toute la population, en respectant leur culture et la diversité des modes de production, de commercialisation et la gestion des espaces ruraux des paysans, des pêcheurs et des indigènes, toutes choses dans lesquelles les femmes ont un rôle important ».

La principale source de l'alimentation (de nature végétale ou animale, venant de l'aquaculture ou de la pêche) sera une production nationale, respectueuse de l'environnement, inclusive et interculturelle, la préférence étant donnée aux producteurs petits et moyens, cela afin de réduire la dépendance vis-à-vis des apports alimentaires extérieurs. La pêche artisanale est définie ainsi : « Activités de pêche menées par des personnes utilisant une main-d'œuvre familiale, avec des niveaux d'investissement bas, et ayant lieu généralement dans des zones côtières et des lacs ».

On espère que, dans le courant de l'année prochaine, les dispositions de la nouvelle loi seront pleinement adoptées, notamment en ce qui concerne la remise en état des mangroves. Ses partisans disent que l'État ne doit pas retirer d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Pour plus de détails, voir :
 Page Souveraineté alimentaire du site de l'Assemblée nationale de l'Équateur
http://asambleanacional.gov.ec/blogs/soberania_alimentaria/
 Site de la C-CONDEM
<http://www.ccondem.org.ec/boletin.php?c=594>
 Journal El Mercurio
 "Observaciones a ley de Soberanía Alimentaria" 21/03/2009
http://www.elmercurio.com.ec/web/titulares.php?seccion=LPdYzLB&codigo=9DyjjOO2xi&nuevo_mes=03&nuevo_ano=2009&dias=21-iciencias=2009-03-21

—Résumé de Brian O'Riordan

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Ecoceanos



Fondé en 1998, le Centre Ecoceanos pour la conservation et le développement durable est une organisation de la société civile indépendante établie à Santiago, Chili. Ses objectifs sont les suivants : préserver et gérer de façon durable les ressources des écosystèmes côtiers et océaniques, promouvoir une participation renforcée et dynamique de la société civile à la gestion des ressources, développer une pêche artisanale durable et la vie économique en général dans les communautés côtières.

L'économie du pays et le bien-être de sa population reposent sur les ressources en eau douce, les ressources marines et les divers écosystèmes d'un littoral long de 4 200 km. Ecoceanos organise des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de la mer, de mobilisation de la société civile en faveur d'un développement durable et équitable.

Ecoceanos agit à plusieurs niveaux - national, régional, international - et œuvre en proche collaboration avec des représentants des gens de la pêche, du littoral, des populations autochtones. Au cours des dix dernières années, Ecoceanos a fait campagne contre la privatisation des ressources halieutiques et côtières via le système des quotas individuels transférables (QIT) appliqué dans le cadre de la Loi générale sur la pêche et l'aquaculture (2002), et aussi contre l'installation d'enclaves consacrées à l'élevage du saumon sur la côte sud. En octobre 2008, un Décret présidentiel qualifiait la zone économique exclusive (ZEE) chilienne de sanctuaire pour toutes les espèces de baleines. Cette mesure est considérée comme le résultat d'une longue campagne d'Ecoceanos, menée avec la Confédération nationale des

pêcheurs artisans du Chili (Conapach) et le Centre de conservation des cétacés (CCC). Elle obtenait le soutien populaire pour une interdiction permanente de la chasse à tous les cétacés dans une zone de 35 millions de km² dans le Pacifique Sud-Est.

En Patagonie, il y a eu aussi une campagne soutenue par des groupements de la pêche artisanale et des OSC pour réclamer un moratoire sur l'expansion de l'industrie salmonicole et sur l'octroi de 1 170 concessions supplémentaires dans la région de Magellan, au sud du pays. Il s'agissait d'obtenir une régulation de la filière salmonicole et de protéger la biodiversité marine, la santé publique et les droits des communautés côtières et de la pêche artisanale.

Ecoceanos est également engagé dans diverses actions afin d'obtenir une réglementation de la pêche au krill dans le cadre de l'ASOC (Coalition sur l'Antarctique et l'Océan Austral). L'exploitation croissante du krill, qui est le fait de sociétés norvégiennes essentiellement, apporte de la matière première aux fabriques d'aliments travaillant pour l'industrie du saumon chilienne en pleine expansion.

Ecoceanos a également tenu un rôle actif dans les discussions visant à instaurer une nouvelle organisation régionale de gestion des pêches (RMFO) pour le Pacifique Sud. En 2007, dans le cadre de son action au sein de la Coalition pour la conservation des profondeurs océaniques (DSCC), Ecoceanos a contribué à obtenir l'interdiction du chalutage de grand fond en haute mer dans le Pacifique Sud-Est.

Pour plus d'informations, voir www.ecoceanos.cl

EXTRAITS

La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008 (SOFIA)

La production totale mondiale de poisson pour 2006 a été de 143,6 millions de tonnes, dont 92 millions par les pêches de capture et 51,7 millions par l'aquaculture. Le total des pêches de capture est passé de 93,2 millions en 2002 à 94,6 millions en 2004 avant de descendre à 92 millions de tonnes en 2006, pour une première valeur marchande de 91,2 milliards de dollars selon les estimations, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2005. L'Asie est le plus gros contributeur, avec plus de 52 % du total. Les dix pays en tête sont la Chine, le Pérou, les États-Unis, l'Indonésie, le Japon, le Chili, l'Inde, la Fédération de Russie, la Thaïlande et les Philippines.

Les eaux marines fournissent 82 millions de tonnes, avec la Chine, les États-Unis, le Pérou demeurant les principaux pays producteurs. La Chine reste de loin le plus gros producteur avec une production halieutique déclarée de 51,5 millions de tonnes en 2006 (17,1 et 34,4 millions de tonnes provenant des pêches de capture et de l'aquaculture respectivement).

L'aquaculture mondiale est largement dominée par la région Asie-Pacifique, qui représente 89 % de la production en volume et 77 % en valeur. Les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2006 environ 110 millions de tonnes de poisson destiné à l'alimentation, l'aquaculture représentant 47 % de ce total. D'un niveau inférieur à 1 million de tonnes au début des années 50, la production déclarée pour 2006 a grimpé à 51,7 millions de tonnes, pour une valeur de 78,8 milliards de dollars.

Les eaux douces représentent 58 % en volume et 48 % en valeur. L'aquaculture dans les eaux marines représente 34 % des quantités produites et 36 % de la valeur totale. La production en eau saumâtre ne représentait que 8 % des quantités produites en 2006, mais sa part s'établissait à 16 % de la valeur totale, ce qui montre bien la place prépondérante des crustacés et des poissons à valeur commerciale élevée. Les dix premiers producteurs, en quantité, sont la Chine, l'Inde,

le Vietnam, la Thaïlande, l'Indonésie, le Bangladesh, le Chili, le Japon, la Norvège, les Philippines.

En 2006, 43,5 millions de personnes participaient, à plein temps ou à temps partiel, à la production primaire de poisson, dans la pêche de capture ou dans l'aquaculture. Elles représentaient 3,2 % de 1,37 milliard de personnes employées dans l'agriculture dans le

pêche et l'aquaculture sont dues au développement des activités aquacoles. Il y avait près de 9 millions d'aquaculteurs en 2006, dont 94 % en Asie. Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative car, dans certains pays, les données relatives à l'emploi ne sont pas recueillies séparément pour ces deux secteurs alors que, dans d'autres, les systèmes nationaux ne tiennent pas encore compte de la pisciculture. Le nombre

des pêches de capture et la production aquacole, il y a environ quatre emplois dans les activités secondaires, dont les activités après récolte, soit plus de 170 millions d'emplois au total dans l'ensemble du secteur des pêches. Toutefois, chaque titulaire d'un emploi a à sa charge trois personnes ou membres de sa famille. Les pêcheurs, les aquaculteurs et ceux qui leur fournissent des services et des biens assurent les moyens d'existence d'environ 520 millions de personnes au total, soit 7,9 % de la population mondiale.

Le nombre de navires de pêche équipés de moteur est estimé à environ 2,1 millions en 2006, dont près de 70 % en Asie. Près de 90 % des navires de pêche équipés de moteur de par le monde ont moins de 12 mètres de long, et ils dominent partout, notamment en Afrique, en Asie et au Proche-Orient.

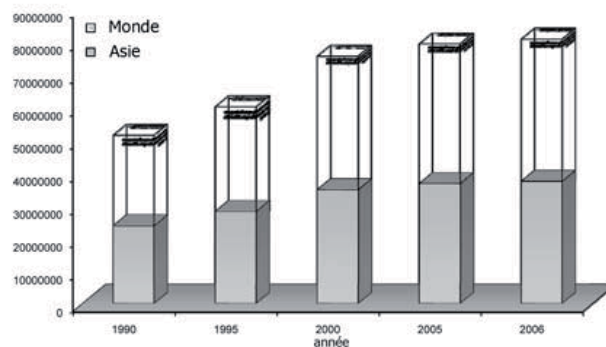
En 2007, environ 28 % des stocks sont surexploités (19 %), épuisés (8 %) ou en cours de relèvement (1 %), et leur production est donc inférieure au potentiel maximal compte tenu de la pression excessive à laquelle ils ont été précédemment soumis.

La moitié des stocks environ (52 %) étaient pleinement exploités, les captures atteignant ou avoisinant le rendement constant maximal, ce qui exclut toute intensification de la production. Environ 20 % seulement étaient modérément exploités ou sous-exploités, et pourraient l'être davantage.

La plupart des stocks des 10 premières espèces - qui correspondent en volume à environ 30 % de la production mondiale des pêches de capture - sont surexploités ou exploités à plein rendement.

Le commerce du poisson et des produits dérivés est très actif, plus de 37 % (équivalent poids vif) de la production faisant l'objet d'échanges internationaux intenses, sous forme de produits d'alimentation humaine et animale. Les exportations mondiales de poisson et de produits dérivés ont atteint 85,9 milliards de dollars en 2006.

Pêcheurs et aquaculteurs : effectifs mondiaux



monde. Outre ces 43,5 millions de gens, environ 4 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs intermittents ont été déclarés en 2006 également à la FAO (dont 2,5 millions en Inde).

Au cours des trois dernières décennies, l'emploi dans le secteur primaire de la pêche a augmenté plus vite que la population mondiale et que l'emploi dans l'agriculture. Quatre-vingt-six pour cent des pêcheurs et des aquaculteurs dans le monde se trouvent en Asie, le plus grand nombre d'entre eux vivant en Chine (8,1 millions de pêcheurs et 4,5 millions d'aquaculteurs). D'autres pays comptaient en 2006 un nombre important de pêcheurs et de pisciculteurs, en particulier l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam. La plupart des pêcheurs sont des artisans qui exploitent les ressources halieutiques côtières ou continentales.

Mais globalement, le nombre de personnes employées dans les pêches de capture a chuté de 12 % pendant la période 2001-2006. Au cours des dernières décennies, les grandes augmentations du nombre total de personnes employées dans la

de personnes employées dans la pêche et l'aquaculture a augmenté régulièrement dans la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire, mais il a diminué ou est resté stationnaire dans la majorité des pays industrialisés. En 2006, on estime qu'il y avait environ 860 000 pêcheurs dans les pays industrialisés, soit un recul de 24 % par rapport à 1990.

Outre les pêcheurs et les aquaculteurs impliqués directement dans la production halieutique primaire, il faut aussi compter les personnes employées dans d'autres activités auxiliaires, comme la transformation, la fabrication d'engins et de filets de pêche, la production et la fourniture de glace, la construction et l'entretien de bateaux, la fabrication du matériel de transformation, l'emballage, la commercialisation et la distribution. D'autres encore participent à la recherche-développement et à l'administration concernant le secteur des pêches. Il n'existe pas de données officielles sur le nombre de personnes qui participeraient à ces autres activités. Selon certaines estimations, pour chaque personne employée dans

SITE INTERNET

Voix de la pêche

<http://voices.nmfs.noaa.gov/index.html>

Base de données d'Histoire orale qui documente la vie des gens de la pêche aux États-Unis, constituée par le Service national des pêches maritimes (NMFS) de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA).

Ce dépôt central permettra de consolider, archiver et diffuser les témoignages oraux relatifs à la pêche commerciale, de loisir ou de subsistance des États-Unis et de ses territoires. Ils ont été collectés auprès des pêcheurs et de leurs épouses, auprès des ouvriers et ouvrières d'usines, commerçants et employés à terre, pêcheurs plaisanciers, pêcheurs de subsistance, scientifiques,

gestionnaires des ressources marines, etc.

Chaque histoire prise séparément est une plongée dans la vie professionnelle et personnelle de ceux et celles qui témoignent. Toutes ensemble, elles mettent en pleine lumière les thèmes, les problèmes et préoccupations des populations de pêcheurs au fil du temps. *Voix de la pêche* est une précieuse base de données ouverte à tous pour informer, éduquer et mettre une abondante information primaire à la disposition des chercheurs intéressés par la vie locale dans sa relation avec son environnement marin.

LIVRES

52

Trop d'engrais dans les lacs

THE ALGAL BOWL : Surfertilisation des plans d'eau douce et des estuaires, de David W. Schindler et John R. Vallentyne, Earthscan, Londres, pbk, 334 p, 2008, ISBN 978-1-84407-623-9

Dans cet ouvrage, deux des plus grands spécialistes nord-américains de l'eau ont collaboré pour traiter du problème de l'eutrophisation, c'est-à-dire de l'apport excessif de nutriments dans les plans d'eau, ce qui conduit à une prolifération d'algues (bloom). *The Algal Bowl: Overfertilization of the World's Freshwaters and Estuaries* est une version révisée et mise à jour de *The Algal Bowl: Lakes and Man*, un livre qui avait fait date. Cinq chapitres sont consacrés aux nouveaux résultats de la recherche, notamment

en ce qui concerne les effets de l'eutrophisation sur des estuaires.

Parlant des signes de déséquilibre des écosystèmes (prolifération des algues, mortalité des poissons), les auteurs énumèrent les conséquences du mal en bien des endroits du monde : déplacements de populations, difficultés économiques, raréfaction de l'eau potable, destruction des pêcheries...

Leurs observations portent essentiellement sur l'Amérique du Nord, mais les phosphates sont partout un danger pour tous les plans d'eau. Après avoir exposé les aspects scientifiques de l'eutrophisation, les auteurs suggèrent des stratégies et des remèdes pour s'attaquer au problème.

CITATION

La pêche ce n'est plus attraper ce qu'on peut avec son savoir-faire. C'est maintenant une affaire de sélectivité et de technologie. Et c'est pourquoi une bonne partie de la pêche a disparu.

—MIKE SMYLLIE
IN 'HERRING: A HISTORY OF THE SILVER DARLINGS'

FLASHBACK

Avant tout, lutter contre la faim et la pauvreté

Les communautés de pêcheurs autochtones qui sont si dépendantes des ressources côtières et marines ont tout intérêt à ce que celles-ci soient exploitées de façon durable et préservées sur le long terme. Il faut d'ailleurs noter que, plusieurs décennies avant que les problèmes de protection et d'exploitation durable des ressources côtières et marines soient débattus dans les forums internationaux, des pêcheurs de bon nombre de pays en développement avaient déjà essayé d'attirer l'attention sur certains aspects, en particulier la pollution, le développement incontrôlé de la pêche industrielle et de l'aquaculture intensive, le chalutage de fond pour la crevette : toutes choses qui avaient des répercussions fâcheuses sur la diversité biologique de la zone côtière et sur leurs moyens d'existence.

Dans ce contexte, on ne peut que se réjouir de ce que les gouvernements aient déclaré vouloir s'engager plus avant dans la mise en oeuvre des objectifs de la CDB, notamment en réduisant de façon significative, à l'horizon 2012, les



pertes actuelles de biodiversité côtière et marine. C'est également une bonne chose qu'on ait mis l'accent sur la participation des populations locales autochtones, sur le maintien d'un accès préférentiel aux lieux de pêche traditionnels pour les pêcheurs artisans et à petite échelle, sur le fait que la lutte contre la pauvreté doit rester un objectif majeur et direct du Programme d'action.

Pour la pêche artisanale et à petite échelle, il y a là certainement des possibilités d'agir sur certains aspects qui ont des répercussions à la fois sur leurs moyens d'existence et sur la biodiversité. Cela permettrait, par exemple, d'attirer l'attention sur des cas de pollution du littoral par divers effluents, par des rejets de sites industriels et d'exploitation minière, des fabriques de farine de poisson, et d'obtenir peut-être des mesures de contrôle. Cela permettrait aussi de réglementer de façon stricte le chalutage de fond, tout particulièrement dans les pêcheries multispécifiques tropicales. Cela permettrait de lutter contre la pollution et les destructions provoquées par l'aquaculture intensive. Cela permettrait peut-être aux pêcheurs d'obtenir une reconnaissance officielle, sur le plan juridique, institutionnel et financier, pour les mesures de gestion qu'ils ont mises en oeuvre de leur propre initiative.

Mais pour que tout cela ne reste pas au stade des vœux pieux, il est indispensable que les autorités gouvernementales prévoient un cadre juridique ad hoc qui reconnaisse, protège et renforce les droits d'accès à la ressource des communautés littorales. Elles ont le droit d'exploiter de manière responsable sa diversité biologique pour pouvoir se nourrir, gagner leur vie ; elles ont le droit de participer à tous les niveaux aux processus décisionnels en matière de gestion des ressources disponibles. En ce qui concerne les aires marines protégées, il faut absolument éviter d'imposer des modèles préfabriqués qui ne tiennent pas compte du contexte historique et du savoir-faire local. Il existe plein d'exemples qui montrent bien que les programmes de protection non participatifs, c'est-à-dire qui omettent de s'enrichir du savoir local et des initiatives locales, ne parviennent pas à de bons résultats, ni pour la protection de la diversité biologique ni pour la lutte contre la pauvreté. Parfois ils aggravent même l'état de pauvreté de ces populations déjà bien fragiles tant sur le plan économique que social. Citons cette réflexion du canadien David Suzuki, généticien et écologiste bien connu, lors de sa communication inaugurale à la COP7 : « Si nous ne luttons pas contre la faim et la pauvreté, ne perdons pas notre temps avec les problèmes écologiques, parce que les gens ont bien d'autres soucis ».

—in SAMUDRA n° 37, mars 2004, Éditorial